



## Catalogue des prestations du Service sanitaire apicole 2026 - 2029

### Définition de membre

Sont considérés comme membres les groupes cibles suisses ou liechtensteinois suivants

- Apiculteurs/trices membres d'une association d'apiculture<sup>1</sup> (A)
- Organisations apicoles membres d'apisuisse ou d'une association régionale<sup>2</sup> (OA)
- Cantons<sup>3</sup> qui soutiennent le SSA dans le cadre de la convention de prestations (C)
- OSAV et OFAG soutenant le SSA dans le cadre de la convention de prestations (OF)

### Prestations de base gratuites pour membres et non-membres

#### Prestations

Aide-mémoire

Vidéos

Modèle de concept d'exploitation [www.abeilles.ch/conceptexploitation](http://www.abeilles.ch/conceptexploitation)

Hotline (via e-mail ou durée de conversation jusqu'à 30 minutes/appel)

Newsletter

Nouveautés et informations sur [bienen.ch/abeilles.ch/apicoltura.ch](http://bienen.ch/abeilles.ch/apicoltura.ch)

Manifestations en ligne (webinaires)

Articles spécialisés dans revues apicoles (Suisse et Liechtenstein)

### Prestations de base gratuites pour membres

#### Prestations

Présentations de conférenciers pour apiculteurs et cadres apicoles (sur place ou en ligne)<sup>4</sup>

Conseil/expertise relevant de questions précises sur le thème de la santé des abeilles

Prêt de la cuve de lavage manuel<sup>5</sup>

Utilisation de l'Apimobile<sup>6</sup>

Rédaction du rapport annuel sur la santé des abeilles, y compris l'enquête préalable concernant la santé des abeilles

Charge de travail pour clarifier suspicions d'intoxication jusqu'à max. 200 heures de travail/an

<sup>1</sup> Une vérification d'adhésion à l'association reste réservée

<sup>2</sup> BienenSchweiz, SAR, FTA ou Liechtensteiner Imkerverein, pour autant qu'ils participent à la contribution de la branche au SSA.

<sup>3</sup> Aussi valable pour la Principauté du Liechtenstein

<sup>4</sup> Les interventions dans le cadre de la formation pour le brevet fédéral d'apiculteur/trice, une indemnité de CHF 150.- par leçon est facturée.

<sup>5</sup> Une participation de CHF 45.- net pour les consommables (gaz, équipement de protection) sera facturée pour chaque location.

<sup>6</sup> Les consommables (gaz, produits de nettoyage/désinfection, etc.) sont facturés d'un montant net de CHF 450.- par jour d'intervention ; à partir du deuxième jour d'intervention, les frais de repas et d'hébergement du collaborateur SSA sont également facturés.

## Prestations de base payantes pour non-membres

Prestations	Groupe cible	Prix net en CHF
Présentations de conférenciers pour apiculteurs et cadres apicoles :		
- Pour une présentation d'une heure sur place, y compris déplacement/préparation	OA, C	Forfait de 900.-
- Pour une présentation d'une heure en ligne, y compris préparation		Forfait de 540.-
Pour présentation de plus longue durée, suppl.		90.- par heure suppl.
Conseil/expertise relevant de questions précises sur le thème de la santé des abeilles	OA, C, OF	90.- par heure, plus frais effectifs (quand sur place)
Prêt de la cuve de lavage manuel	A, OA, C	Forfait de 100.-/jour
Utilisation de l'Apimobile	A, OA, C	Forfait de 1'650.- pour utilisation d'une journée, y c. matériel/frais
		Journée de nettoyage suppl. : 90.- par heure suppl. sur place, plus un forfait de 450.- pour matériel utilisé
Charge de travail pour clarifier suspicions d'intoxication jusqu'à max. 200 heures de travail/an	OF	100.- par heure de travail

## Prestations supplémentaires payantes pour apiculteurs

Prestations	Prix net en CHF
Participation au programme de santé <a href="http://abeilles.ch/programmedesante">abeilles.ch/programmedesante</a> , exclusivement pour les membres d'une association apicole. (Possibilité de formation continue basée sur le concept d'exploitation et comprenant les éléments suivants : échange régulier d'expériences au sein du groupe, alertes SMS, accompagnement personnel, plaquette de reconnaissance avec autocollant annuel si les exigences sont remplies, séance d'information lors du lancement du programme, soutien pour le concept d'exploitation personnel) Conseils individuels via vidéoconférence	1'450.-/année Nombre minimal de participants par langue : 10  Forfait de CHF 135.- pour conseils durant 1 h + CHF 90.- par heure supplémentaire de conseils au cours de la même discussion
Faire laver un échantillon d'abeilles par le SSA pour connaître l'infestation de varroas dans une colonie	Forfait de CHF 90.-
Analyse d'un échantillon d'abeilles pour la paralysie chronique des abeilles (CBPV)	Forfait de CHF 325.-

## Prestations supplémentaires payantes pour cantons

Prestations	Prix net en CHF
Soutien des AO IR en cas d'épizootie lors de mesures d'assainissement plus poussées que lors d'une utilisation de l'Apimobile du SSA (p. ex. formation d'essaims artificiels, élimination de colonies)	90.- par heure de travail, plus frais effectifs (déplacement compte comme heure de travail)
Accompagnement étroit d'un apiculteur (y c. visite de son rucher) sur mandat d'un canton	90.- par heure de travail, plus frais effectifs (déplacement compte comme heure de travail)
Entrée en action de l'équipe de formation (Task Force nationale SSA/CABI/UNIL) en cas de présence du frelon asiatique dans le canton. Recherche de nids sur place et accompagnement de la destruction des nids avec formation simultanée des responsables cantonaux ainsi que d'autres mesures de formation et de perfectionnement en rapport avec l'espèce invasive.	Forfait de 1'100.- /jour et par membre de la Task Force, matériel consommable et forfait de 30% pour la coordination et l'administration SSA en supplément

## Prestations supplémentaires payantes pour Confédération

Prestations	Prix net en CHF
Formation formelle AO IR/PPr abeilles, formation continue des AO IR/PPr abeilles	Selon contrat séparé avec secrétariat de formation (90.- par heure de travail)
Charge de travail pour clarifier suspicions d'intoxication dépassant 200 heures de travail/an	100.- par heure de travail
Coûts laboratoire en relation avec les suspicions d'intoxication	Coûts effectifs d'analyse

## Prestations supplémentaires payantes pour tiers<sup>7</sup>

Prestations	Prix net en CHF
Présentations de conférenciers :	
- Pour une conférence d'une heure sur place, y c. déplacement/préparation	Forfait de 1'000.-
- Pour une conférence d'une heure en ligne, y c. préparation	Forfait de 600.-
- Pour des conférences de plus longue durée, supplément de	100.- par heure suppl.
Frais d'inscription au cours de base MédV : «Remise de médicaments vétérinaires par commerces apicoles» (cours agréé par OSAV selon OMédV art. 9.2)	450.- par participant
Frais d'inscription au cours de répétition MédV, respectivement perfectionnement : «Remise de médicaments vétérinaires par commerces apicoles» (cours agréé par OSAV selon OMédV art. 9.2)	280.- par participant

Valable dès/depuis le 1.1.2026

<sup>7</sup> Service-Clubs, formation de gardien d'animaux, commerces apicoles spécialisés, etc.